

**PROCÈS-VERBAL du**  
**conseil de la communauté de communes du Pays fertois**  
**Réunion du MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014 à 20 h 00**

**Etaient présents :**

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIÈRES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
<b>M. RICHARD Bernard</b>	<b>M. Jérôme LEROY</b>	
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY SUR MARNE</b>	<b>JOUARRE</b>
<b>M. Jean-Paul SUSINI</b>	<b>M. FLEISCHMAN Thierry</b>	<b>M. Fabien VALLÉE</b> Mme Katiana REBEL M. Antonio MONTEIRO M. Henri DELESTRET
<b>LA FÉRTE S/ JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MÉRY SUR MARNE</b>
<b>M. Ugo PEZZETTA</b> Mme BERTHOD Danielle Mme Corinne GUILBAUD Mme Isabel LOURENCO Mme Sonia PEZZETTA M. Jean-Luc CHARBONNEL Mme Patricia STEVENARD M. Yoann MORET M. Ludovic VANTYGHEM	<b>M. Patrick FORTIER</b> 	<b>M. Jean-Pierre CLÉMENT</b>
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVÉE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
<b>M. Emmanuel VIVET</b>	<b>M. Gérard BOISNIER</b>	<b>M. Patrick ROMANOW</b>
<b>SAÂCY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX</b>
<b>M. Pierre-Emmanuel BEGNY</b>	<b>M. Gérard GEIST</b>	<b>M. Claude SPECQUE</b>
<b>SAMMERON</b>	<b>SEPT SORTS</b>	<b>SIGNY SIGNETS</b>
M. Jean FREYRI suppléant de <b>M. Didier VUILLAUME</b>	<b>M. François ARNOULT</b>	<b>M. Philippe FOURMY</b>
<b>USSY SUR MARNE</b>		
<b>M. Pierre HORDÉ</b>		

Formant la majorité des membres en exercice.

**Conseillers communautaires représentés par pouvoir :**

Mme Carine DENOENT par Mme Katiana REBEL  
M. Pierre GOULLIEUX par M. Gérard BOISNIER  
M. Daniel DURAND par M. Jean-Luc CHARBONNEL  
M. Jean-Luc MUSART par M. Ugo PEZZETTA  
M. Cédric ROUSSEAU par Mme Corinne GUILBAUD

**Conseillers communautaires absents :**

M. Bernard-Jean PIERRE de CHAMIGNY

**Conseillères communautaires absentes excusées :**

Mme Nathalie PIERRE de LA FERTÉ SOUS JOUARRE  
Mme Katy VEYSSET-TRUEBA de SAACY SUR MARNE

**Secrétaire de séance :**

Mme STEVENARD Patricia

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

**Conseil extraordinaire consacré à la situation financière  
de la communauté de communes.**

**SERVICES GÉNÉRAUX :**

**SG 1 - CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DES DROITS DES SOLS  
EN MATIERE D'URBANISME.**

**SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :**

**III - 1 ■ ETUDE COMPARATIVE ENTRE LA DELEGATION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AVEC  
UN PASSAGE EN REGIE :**

- ◇ PLAN DE FINANCEMENT
- ◇ DEMANDE DE SUBVENTIONS

**📄 Présentation du rapport d'audit fait par le cabinet financier.**

\* \* \*

M. GEIST ouvre la séance à 20 h 05 et constate que le quorum est atteint. Il demande à l'assemblée d'accepter l'ajout d'un point supplémentaire qui se trouve sur les tables, les conseillers acceptent cet ajout.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 JUILLET 2014 :**

M. GEIST fait part de l'ajout formulé par M. VUILLAUME, maire de Sammeron : « *d'autant que ce contrat (Véolia) a été présenté aux communes comme la seule solution pour garantir la stabilité des prix du ramassage ; engagement pris en réunion publique devant des administrés peu convaincus du bien fondé de la décision* » et demande s'il y a d'autres observations sur ce compte rendu.

M. FORTIER souhaite faire apparaître la demande qu'il a formulée à M. PEZZETTA ainsi que sa réponse relative à la démarche HQE de la zone des Effeneaux, à savoir s'il y aurait un impact financier sur le prix du

foncier que la communauté de communes possède actuellement, M. PEZZETTA lui a répondu que la CCPF était en possession d'une promesse de vente.

M. ROMANOW souligne la précision avec laquelle tous les propos ont été rapportés, plus complet que les précédents comptes rendus. En revanche, il estime que sur lors de la présentation de la TEOM, « des mots très durs ont été formulés et qu'il s'en est senti très fortement visé, du fait qu'il était le président de la commission concernée à l'époque ». De ce fait, il demande des précisions qu'il a également formulées par écrit au président, sur les anomalies des dits tableaux.

### **LE PROCES-VERBAL EST ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :**

(1 contre : M. ROMANOW, deux absentions : MM. FORTIER & SUSINI)

\*\*\*

#### **Présentation du rapport d'audit fait par le cabinet financier.**

M. GEIST indique que ce conseil a pour objet premier la présentation du rapport d'audit financier que le Bureau avait commandé. Cinq mois presque jour pour jour après le changement d'équipe à la tête de notre CCPF, il était en effet nécessaire de tenir un conseil extraordinaire permettant de faire le point sur notre situation financière.

Il précise que les vice-présidents et lui-même, au fur et à mesure de l'avancée de leur travail (dossiers relevant des délégations, actions programmées, rencontre avec les personnels), se sont révélés de nombreux dysfonctionnements (gestion financière, gestion des ressources humaines, erreurs et « oublis » graves relatifs au fonctionnement de la CCPF (versement des taxes aux communes, non fixation des taux de la TEOM dans les délais impartis, non création de la CLECT en 2013, etc.), retours d'agents sur des irrégularités et des iniquités mal vécues depuis longtemps, mais aussi sur le sous-emploi de certains d'entre eux, d'abus, etc.). Un autre point de départ des interrogations financières sur la CCPF a été l'analyse des consommations de carburants des 16 voitures de service de la CCPF et de la voiture utilisée par le directeur général des services sur lequel l'audit a notamment travaillé. Sur ce sujet, les milliers d'euros de détournement étaient tels, que M. GEIST a porté plainte. L'enquête est en cours. Il fallait donc aller plus loin en faisant réaliser un audit financier par un cabinet privé extérieur et neutre. Il le fallait aussi au titre du droit d'inventaire que toute nouvelle équipe dirigeante se doit d'effectuer avant de faire elle-même ses choix financiers et administratifs.

M. NICOLLE Pascal du cabinet « Gestion Locales » synthétise l'audit et donne la parole à Mme Claudine DUPONT qui présente et commente la présentation.

Le débat s'instaure.

M. FORTIER soulève qu'il a été fait mention des écarts entre le budget primitif et sa réalisation, il souhaite avoir des précisions et prend l'exemple des travaux, où l'on peut prévoir des montants qui ne peuvent pas être exécutés au regard des calendriers de réalisation. Mme DUPONT en convient, mais souligne que cette tendance est récurrente et que la chambre régionale des comptes avait justement demandé en 2012 de lever le pied sur les investissements. En outre, derrière un tel questionnement il n'y a pas forcément pas qu'une réponse. Sont identifiés seuls des débuts de réponses, le cabinet n'ayant pas pu appréhender toutes les causes.

M. NICOLLE précise que la différence peut, bien entendu, s'expliquer par des reports de travaux, et donc de dépenses non réalisées, mais c'est ce qui a attiré leur attention est précisément que cette surévaluation de la réalité se soit répétée plusieurs budgets de suite.

Le principe d'un budget est de reprendre les dépenses et les recettes réelles de l'exercice précédent afin de les inscrire. Là, on repartait à chaque fois de l'exercice précédent au lieu de repartir du réel.

M. MONTEIRO compare les choses avec une entreprise et fait mentionne que divers contrôles en parallèle aurait dû être faits, comme un commissaire aux comptes est imposé dans le monde de la comptabilité privée. M. NICOLLE corrobore et précise que dans ce cas présent, c'est une défaillance de la chaîne en place, qui masque la réalité des comptes. Il fait état qu'aucun tableau de bord n'avait été mis en place, les ratios légaux n'étaient même pas mentionnés.

M. GEIST rebondit sur la question de M. RICHARD portant sur les explications possibles à ces surévaluations des budgets et indique qu'en absorbant une partie de cette surévaluation sur des budgets assainissement et eau, cela pouvait permettre de compenser celui des services généraux. Mme DUPONT répond par l'affirmative.

M. PEZZETTA reprend l'interrogation de M. MONTEIRO et précise que pour une entreprise on ferait mention de « redressement fiscal » et que l'administration fiscale n'accepterait pas ce genre de dérive dans le secteur privé.

M. VANTYGHM admet qu'un vrai directeur financier est une nécessité, avec des tableaux de gestion. Cependant il souhaite connaître dans quelle direction la communauté de communes va maintenant se diriger.

M. ROMANOW fait état d'un audit qui avait été précédemment réalisé qui donnait des perspectives noires compte tenu de la fiscalité.

M. GEIST tient alors à préciser qu'en synthèse, le budget de la CCPF (texte de l'intervention) :

- « **n'est pas sincère, pire, il est faussé**, et ce, depuis plusieurs années. Ainsi, par exemple, de nombreuses dépenses n'étaient pas honorées pour être reportées les années suivantes ; des facturations n'étaient pas faites ou étaient erronées, les prévisionnels étaient grossis et ne correspondaient pas aux dépenses réelles, etc. Toutes choses permettant d'équilibrer les budgets qui ne l'auraient pas été sans ces manipulations.

- **ne permet aucune lisibilité** : les dysfonctionnements constatés empêchent de connaître la vérité sur chaque poste de dépenses (pas de budgets analytiques, pas de tableaux de bord), sur les dépenses et recettes réelles de nos budgets et nuisent à un suivi et à des choix de politique budgétaire de court et moyen termes.

Nous déplorons de découvrir une telle situation :

- dénuée de toute transparence ;
- qui nécessite une remise en ordre complète ;
- et qui gèle tout projet nouveau tant que le clair n'aura pas été fait.

Il convient d'abord de rappeler qu'un audit ne consiste pas en un détail exhaustif du budget, mais d'effectuer des « focus » sur certains aspects et sur les clés habituelles de lecture des actes financiers. C'est ainsi que d'autres domaines n'ont pas été étudiés mais mériteraient de l'être, abondant dans le sens des démonstrations ou des interrogations qui précèdent :

- les taux de la taxe sur les ordures ménagères n'ont pas été fixés dans les délais imposés par l'État par nos prédécesseurs et lorsque nous l'avons fait en juillet dernier, nous nous sommes rendus compte que les recettes étaient largement inférieures aux dépenses réelles. Les tableaux présentés aux élus étaient faux. La différence était ponctionnée dans les dépenses de fonctionnement général ;

- que dire aussi des recettes de subventions des investissements de ces dernières années dont certaines posent question, comme plus de 200 000 € non perçus relatifs aux pontons aménagés il y a plusieurs

années ; ou encore qu'aucun acompte de subvention n'a été demandé pour la construction de deux tennis couverts à Changis-sur-Marne, alors que l'équipement est terminé depuis janvier 2014.

- que dire également de la question du reversement des taxes aux communes dont nous avons découvert progressivement les zones d'ombre ?

- que dire aussi de l'organigramme non connecté avec la réalité de fonctionnement des services, contribuant à les laisser fonctionner en électron libre, au détriment de l'obligation de service public, de la bonne gestion des fonds publics et enfin de la bonne marche des agents laissés sans chaîne hiérarchique, sans parler des iniquités d'échelons, d'indices, d'heures supplémentaires, de grades, d'échelons, non appliqués pour certains ou beaucoup pour d'autres...

### **Quelles mesures immédiates ont été prises ?**

Sans perdre une minute, nous avons pris la décision de :

- licencier le directeur des services pour insuffisance professionnelle ;
- déplacer l'agent comptable de catégorie C à qui les finances et les ressources humaines avaient été confiées et qui est depuis, en arrêt de maladie ;
- de rechercher un nouveau directeur administratif et financier ;
- d'engager immédiatement les réformes de fonctionnement et les régularisations d'équité qui s'imposaient (restructuration de la piscine, du centre social, des services internes comme les finances, rétablissement des chaînes hiérarchiques, mise en place d'outils de contrôle constant de toutes les dépenses, de tableaux de suivi des dépenses et des recettes, mise à plat progressive des ressources humaines pour le retour de l'équité entre les salariés et une répartition du travail au service du public, etc.). Il reste encore beaucoup à faire.

### **Et après ?**

Ne disposant pas encore de directeur et compte tenu de l'urgence de la situation, nous avons décidé de confier à un cabinet de conseil en finances, une deuxième phase de soutien consistant à :

- **mettre à plat les dérives** et autres dysfonctionnements budgétaires afin de rétablir la réalité et la vérité des comptes ;
- **régulariser tous les chapitres** afin d'obtenir par une décision modificative globale qui vous sera présentée avant la fin de cette année et qui nous permettra de repartir sur des bases non seulement saines, mais lisibles par tous en toute transparence ;
- **préparer dans la foulée le budget 2015** avec des données refondées sur la santé financière de notre maison.
- et, parallèlement, engager notre communauté de communes dans un grand mouvement de réflexion et de travail avec les communes membres pour mettre en œuvre et réussir les grands paris qui nous attendent et vers lequel nous pousse l'Etat : **la mutualisation et la professionnalisation des services, mais aussi faire jouer un rôle central à notre CCPF dans les nouveaux schémas de « mariage » des communautés de communes.**

En outre, (après avoir salué la présence de la présence de M. CABIOCH, trésorier payeur) nous avons sollicité les services de l'Etat (préfecture et trésorerie) pour nous apporter leur soutien.

L'organigramme sera recomposé avec un binôme de directions :

- une grande direction des services techniques, des bâtiments et du matériel ;
- une direction administrative, financière et des ressources humaines.

Cet organigramme correspondra à la réalité, établissant une chaîne hiérarchique et donnant un sens, projet et rigueur au travail de l'équipe ».

Pour conclure, le président « tient à remercier vivement les vice-présidents qui, sans exception, ont immédiatement retroussé leurs manches, assurant le fonctionnement quotidien de la maison, dans ses aspects les plus matériels qu'ils soient. La situation décrite plus haut a permis à chacun de connaître dans le détail du terrain le fonctionnement et les dossiers de notre maison. Ce travail d'équipe, en pleine confiance et complémentarité est une chance que je tenais à souligner.

Je serais ingrat si je ne remerciais pas également le personnel et certains d'entre eux particulièrement, qui nous accompagnent quotidiennement en faisant du mieux qu'ils peuvent pour compenser les difficultés et les manques actuels. Ils manifestent chaque jour plus qu'un accompagnement, mais une solidarité enthousiaste et volontaire à cette démarche de renouveau et de réaffirmation du rôle de chacun dans un ensemble qui redevient une équipe travaillant dans une même direction. L'essentiel a été compris aujourd'hui. »

Enfin, il espère qu'aucun amalgame ne soit fait entre le personnel en place, qui est à la hauteur de ses fonctions et qui a toute la confiance du Bureau et les personnes auxquelles il est fait allusion plus haut sont très peu nombreuses.

M. GEIST que le cabinet actuel a travaillé sur les trois dernières années et rappelle que la mission d'un cabinet d'audit est de : faire des focus sur certains aspects du budget, de relever les dysfonctionnements, points, forts, points faibles, etc..., de le signaler aux élus et non de refaire une comptabilité. C'est ainsi, qu'à l'heure actuelle, le cabinet n'a pas étudié tous les aspects. Il indique que l'objectif du bureau est d'établir un état des lieux et de répartir sur des bases saines, claires et honnêtes.

L'important aujourd'hui c'est de faire une mise à plat total, en confiant au cabinet VISIOFI une deuxième phase de travail consistant à mettre à plats toutes ces dérives, en régularisant tous les postes dans chaque budget afin qu'il y ait une lisibilité exacte, en espérant pas trouver d'autres « surprises ». Va en découler, en fin d'année, une décision modificative, qui permettra de rééquilibrer les postes et reconstruire les futurs budgets.

M. GEIST fait part de ce que l'ancienne présidente essaie de faire invalider l'élection du président et des vice-présidents et précise que le tribunal administratif l'a déjà déboutée, mais qu'elle a quand même souhaité faire appel en Conseil d'Etat. Seul un avocat pouvant plaider pour la communauté de communes, cela engendre des frais et donc de l'argent que le contribuable devra dépenser. Il regrette cet état de faits.

Un échange s'instaure :

M. PEZZETTA tient à préciser aux élus de l'époque notamment les vice-présidents, qu'ils ont dû voter avec les éléments que l'on a bien voulu leur donner, étant obligés de faire confiance à la gouvernance et aux services. Il ne peut être naturellement question de malversation ou de malhonnêteté pour ces élus-là. Malheureusement les faits sont ainsi et, si le personnel en poste et en charge de ces dossiers à cette époque, avait respecté le code de déontologie de leurs professions et de leurs qualifications, cela n'aurait jamais dû se passer !

M. VIVET informe les conseillers communautaires que la commission « finances » qu'il préside s'est déjà réuni deux fois, et qu'il a rencontré M. CABIOCH. Il sait que toutes les communes sont dans l'attente des versements des taxes que la CCPF a perçues. Il indique que ce fut un travail de longue haleine depuis juillet, vu les lacunes du travail précédemment accompli (documents difficiles à se procurer, états à refaire intégralement, etc.) et qu'un tableau actualisé a été aujourd'hui dressé. Si le trésorier en est favorable, les

reversements pourront être effectués. Il tient à préciser que cette réforme (TPU) de l'Etat n'a pas été accompagné de l'information sur les démarches à accomplir pour bien l'effectuer.

M. BOISNIER demande comment va fonctionner la CCPF jusqu'à la fin de l'année, étant donné que, s'il a bien compris, nous étions dans l'attente des futures recherches du cabinet d'audit.

M. GEIST précise qu'il est hors de question d'interrompre le fonctionnement de quelque service que ce soit, et qu'en ce qui concerne les investissements, les opérations engagés se poursuivront (ex : la station de Sept Sorts). En revanche, aucun nouveau projet ne sera lancé, avant d'avoir établi précisément où nous en sommes.

M. SUSINI revient sur le commentaire de M. PEZZETTA et précise que lui ne s'est pas senti abusé pour ce qui s'est passé sous l'ancienne mandature. Il revient également sur les haltes fluviales qui ont été terminés il y a bien longtemps, et s'étonne qu'aujourd'hui les services ne soient pas en mesure d'avoir un retour sur les subventions obtenues ? Il considère que c'est là du pragmatisme.

M. VIVET lui rappelle que le « pragmatisme » aurait été que les personnes en charge du dossier à l'époque, n'aient pas attendu 10 ans pour réclamer les reversements de recettes de l'investissement, mais qu'elles auraient dû s'en charger aussitôt. Il confirme qu'à ce jour les subventions de ces travaux ne sont toujours pas perçues, et qu'il s'agit, comme il a été démontré ce soir par l'audit, de « windows-dressing », c'est-à-dire un « enfumage », un investissement en recettes qui n'a pas été réalisé. De ce fait, il retourne la question à M. SUSINI qui était, à l'époque, membre du Bureau.

M. SUSINI précise qu'il était bien membre du bureau, mais à la précédente mandature (2008- 2014) et non à celle concernée (2001-2008), où par contre M. GEIST en faisait partie...

M. GEIST acquiesce, mais il précise cependant, qu'il était bien présent en effet, mais comme membre de l'opposition et qu'il est bien clair aujourd'hui que toutes les informations ne lui étaient pas adressées. Il ajoute qu'aucun tableau de bord et de suivi n'existait, comme vient de l'expliquer M. VIVET.

M. GEIST demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions, et propose de poursuivre l'ordre du jour, tout en précisant qu'il ne peut évidemment pas y avoir de vote sur un rapport d'information.

M. FORTIER souhaite une copie de l'audit, il lui est répondu qu'il sera accessible sur le site internet de la CCPF.

\*\*\*

## **SERVICES GÉNÉRAUX**

### **SG 1 - CONVENTIONS RELATIVES A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION DES DROITS DES SOLS EN MATIERE D'URBANISME :**

M. GEIST retrace le principe du service d'urbanisme de la CCPF (CUa et CUb). M. VIVET précise que pour l'année dernière environ 400 à 500 dossiers ont été instruits, avec une masse salariale d'environ 53 000 € brut par an (hors valorisation des frais de fonctionnement); sachant que ce service est gratuit pour les communes.

Puis, le conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** la loi 2014-366 du 04 mars 2014,
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 410-5 et R. 423 du Code de l'Urbanisme autorisant l'autorité compétente à charger un groupement de collectivités des actes d'instruction,
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 mai 2011 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays fertois,
- **Vu** l'arrêté DRCL-BCCCL-2011 n° 107 en date du 27 décembre 2011 portant modification des statuts de la communauté de communes du Pays fertois,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- **Après** avoir pris connaissance du texte de convention entre la communauté de communes du Pays fertois et ses Communes membres et en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ:**

- **approuve** le texte de convention entre la communauté de communes du Pays fertois et ses Communes membres, relatif à l'instruction des autorisations du droit des sols.
- **autorise** Monsieur le président à signer les conventions avec les communes membres ainsi que tout avenant modifiant le type d'acte à instruire.

\* \* \*

**SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT**

**EAU & AST - ÉTUDE COMPARATIVE ENTRE LA DÉLÉGATION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT AVEC UN PASSAGE EN RÉGIE : 1 - PLAN DE FINANCEMENT 2 - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. FOURMY expose le dossier, tout en précisant que le cahier des charges a été validé par la commission environnement dont ce fut l'un de ses premiers travaux. L'étude qui va être lancée prendra un certain temps et le calendrier est contraint car fin 2017, il faut que la CCPF ait fait son choix. La commission est répartie sur les bases du travail de la précédente commission.

M. SPECQUE demande si la loi Sapin nous oblige à effectuer cette étude ?

M. FOURMY répond que c'est une étude qui permet de comparer les deux modes de gestion et qu'elle est effectuée sans présupposé. La neutralité de la démarche devant assurer la transparence du résultat.

Puis, le conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**A L'UNANIMITÉ:**

- **adopte** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

**Plan de financement prévisionnel de la tranche ferme**

Description des dépenses d'études	Montants	Observations
1 - Etude service assainissement	30 000,00 €	
2 - Etude service eau potable	30 000,00 €	
<b>Total dépenses études</b>		
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>60 000,00 €</b>	
<b>TOTAL en € TTC</b>	<b>72 000,00 €</b>	
Description des recettes partie étude	Montants en € HT	Observations
Région Ile de France	24 000,00 €	40% du montant du marché
Part Communauté de Communes	Montants en € HT	Observations
Emprunt complémentaire et/ou autofinancement	36 000,00 €	A partager entre le service assainissement et le service eau potable
Préfinancement de la TVA	12 000,00 €	



## SERVICES GÉNÉRAUX

### SG 2 – DÉVELOPPEMENT DU « SAVOIR NAGER » POUR LES ÉLÈVES DE 6<sup>ème</sup> :

#### ⇒ Demande de subvention au conseil général année scolaire 2014-2015

M. FLEISCHMAN retrace l'historique de cette subvention et explique la politique de soutien au « savoir nager » des collégiens subventionnée par le CG et que la CCPF accompagne et souhaite accroître en 2014-15, d'où l'augmentation de la subvention sollicitée cette année.

Puis, le conseil communautaire est passé au vote :

- **Vu** la lettre du président du conseil général avisant la communauté de communes du renouvellement de l'opération « Savoir Nager » pour l'année 2014-2015,

- **Considérant que** cette aide à l'apprentissage de la natation est réservée aux élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges publics et privés et qu'un certain nombre de critères sont par ailleurs définis pour cette participation par le conseil général,

- **Considérant que** pour l'année scolaire 2014-2015, les créneaux des 6<sup>ème</sup> sont répartis comme suit :

#### ■ COLLÈGE DES GLACIS :

85 séances / 5 classes de 6<sup>ème</sup> (100 élèves de 6°), soit : 5 cycles de 15 séances + 1 cycle SEGPA de 15 séances. 85 x 78,51 € par séance = 6 673,35 €

#### ■ COLLÈGE LA ROCHEFOUCAULD :

120 séances / 8 classes de 6<sup>ème</sup> (117 élèves de 6°), soit : 8 cycles de 15 séances.  
120 x 78,51 € par séance = 9 421,20 €.

#### ■ COLLÈGE SAINTE CÉLINE :

75 séances / 4 classes de 6<sup>ème</sup> (± 100 élèves), soit : 3 cycles de 15 séances + 1 classe à l'année sur 30 séances - 75 x 78,51 € par séance = 5 888,25 €.

#### A L'UNANIMITÉ :

- **autorise** le président à solliciter l'aide du conseil général au titre de la politique de « Savoir nager » dans la limite de ses critères pour l'année scolaire 2014/2015.

M. GEIST en profite pour informer que trois associations sportives (Club de natation du Pays fertois, club de plongée du Pays fertois et association « Sports et loisirs pour tous ») honoraient des frais d'utilisation de la piscine intercommunale, alors que d'autres étaient dégrevées de toute participation à l'usage des équipements sportifs intercommunaux. Selon un principe d'équité, il a été décidé d'élargir la gratuité à tous, et ce, pour prouver soutenir les activités associatives du territoire. Parallèlement, les associations devront prévoir avec la CCPF des partenariats complémentaires de la politique suivie par les pouvoirs publics.

\* \* \*

#### INFORMATIONS DIVERSES :

M. Bernard RICHARD informe des futures dates et projets au sein de l'Amicale des maires :

1. invitation des « Anglais » le 20 septembre 2015 à l'anniversaire de la 75<sup>ème</sup> bataille d'Angleterre ;

2. planifier une réunion sur les nouveaux rythmes scolaires, afin d'effectuer un bilan de la rentrée en y invitant l'inspectrice d'académie ;
3. établir le calendrier des vœux 2015 pour les différentes communes du canton, afin d'éviter les « doublons ».

M. Ugo PEZZETTA rappelle qu'une présentation par Batilogistic du projet Effaneaux est prévue le jeudi 2 octobre à 19h30 à la pyramide de Lizy-sur-Ourcq. Elle est réservée aux élus des Pays fertois et de l'Ourcq, ainsi qu'aux conseils municipaux de Chamigny, Dhuisy et Sainte-Aulde.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur GEIST lève la séance à 22 h 30.

Affichage du compte-rendu  
Le 25 SEPTEMBRE 2014  
Le Président,  
Gérard GEIST

Le Président,  
Gérard GEIST



**Le prochain conseil communautaire aura lieu le mercredi 8 octobre 2014 à 20 heures.**